

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05 juillet 2017 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE SERVICES : SAMU et URGENCES
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 1211
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Centre Hospitalier de Polynésie Française - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Consolider l'équipe de médecins urgentistes du service avec des praticiens d'expériences s'impliquant dans les différentes missions et susceptibles de développer de nouvelles techniques, d'optimiser l'organisation, assurer la formation des équipes et l'évaluation des pratiques conformément au projet d'Etablissement. L'activité du service impose une solide expérience médicale et une bonne connaissance de l'environnement géographique et sanitaire de la Polynésie. Le transport médicalisé demande également de grandes compétences pour garantir la meilleure prise en charge souhaitée.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : 4 43 34 39 3 (Internes)
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chefs de Service des Urgences et du SAMU
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb). Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité. Accès à la bibliothèque médicale
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - En garde de 12 heures sur les créneaux 08-20 ; 20-08 et midi-minuit ; - Possible mission longue durée pour certaines évéasans lointaines et à logistique compliquée (bateau, hélicoptère, avion).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Participer à l'activité du Service d'accueil des Urgences (SAU) ; - Participer au SMUR routier sur Tahiti ; - Participer au SMUR aérien et maritime dans tous les archipels ; - Participer à la régulation au Centre 15 du SAMU ; - Participer à la gestion des lits de surveillance de très courte durée ; - Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer aux enseignements au CESU du SAMU ; simulation de fidélité - Formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles ; staff, discordance radiologique - Participer à différentes commissions institutionnelles. - Encadrement des internes - Formation en milieu périlleux - Pratique de l'échographie aux urgences -

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	DIPLOMES REQUIS : - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale ; - Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence ou Capacité de médecine d'urgence ou Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de médecine d'urgence - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence sur le territoire français.

S: Sensibilisation, **A:** Application; **E:** Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Animation d'équipe		X	
	Connaissances bureautiques,		X	
	Connaissances coutumes locales	X		
	Déontologie			X
	Disponibilité		X	
	Esprit d'équipe		X	
	Intégrité éthique			X
	Management d'équipe		X	
	Polyvalence		X	
	Secret professionnel et médical			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - 5 années d'expérience en médecine d'urgence - Capacité de médecine de catastrophe
----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : - Régulation et Echographie d'urgences
----	---------------------------------------------------------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
----	------------------------------------------------------------

Date :

Le Directeur

Le Ministre de la Santé